



# Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N° 3/2021 du 15 novembre 2021

## RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

### Le Budget de l'Entente intercommunale pour la STEP 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2022 de l'Entente intercommunale pour la station d'épuration.

Les Municipalités d'Ursins et de Valeyres-sous-Ursins se sont réunies en date du 11 octobre 2021 à Ursins, afin d'établir ledit budget. Elles étaient représentées par MM. Henri Wisser et Blaise Chapuis, syndics, MM. Grégory Bréchon et Renaud Vuarraz, municipaux en charge du dicastère de l'épuration, Mme Emilie Thomas, secrétaire, ainsi que Mme Sandra Gonin, boursière. Le budget de la STEP a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1er novembre 2021.

Le budget 2022 de la STEP présente un total des charges de CHF 59'100.- et un total des revenus de CHF 59'200.-, ce qui représente un excédent de revenus de CHF 100.-.

La participation communale s'élève à CHF 27'500.-.

#### Principaux commentaires :

- **460.301.2** mise en place d'un service de conciergerie régulier
- **460.311** achat d'un Kärcher professionnel
- **460.315** le contrat d'entretien annuel de la maison Afry se monte à CHF 4'000.- Après plusieurs reports, il est prévu de changer la pompe immergée (CHF 2'500.-) en fin d'année, pour autant que d'autres réparations urgentes n'aient pas utilisé le budget du poste. Le solde sert à financer les réparations courantes.
- **460.318.1** élagage du talus autour de la STEP
- **460.318.2** volume d'évacuation des boues à nouveau en augmentation en 2021
- **460.380** l'alimentation annuelle du fonds de réserve pour la rénovation est diminuée légèrement

#### Conclusion :

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

## LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS


Vu le préavis, entendu le rapport de la Commission de gestion et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

D'accepter le budget pour l'année 2022 de l'Entente intercommunale pour la station d'épuration.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic ~  
Blaise Chapuis



La Secrétaire  
Emilie Thomas